

GRÈCE

Les Jeux olympiques ne doivent pas conduire à brader les droits humains en échange de la sécurité

Index AI : EUR 25/005/2004

ÉFAI

Lundi 12 juillet 2004

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International est préoccupée par les informations qui lui parviennent concernant l'interpellation et la mise en détention de réfugiés, immigrants, demandeurs d'asile et personnes sans domicile fixe, dans le cadre des mesures prises par le gouvernement grec pour la plus grosse opération de sécurité jamais réalisée dans l'histoire des Jeux olympiques.

« Il existe un réel danger de voir les mesures de sécurité mises en place à l'occasion des Jeux mettre en danger les droits sociaux et économiques de minorités vulnérables telles que les Roms », a déclaré Amnesty International.

Les droits sociaux et économiques d'un groupe de familles appartenant à la communauté des Roms (Tsiganes) ont été bafoués lorsqu'ils ont été forcés de quitter leurs maisons situées à proximité du chantier de construction du stade olympique. Les autorités grecques n'ont pas respecté un accord passé qui prévoyait la prise en charge d'une partie de leurs loyers dans des foyers d'hébergement et leur relogement à long terme. Cent trente-sept personnes étaient concernées – leurs aides au logement et leurs allocations mensuelles n'ont pas été versées de façon régulière. Certaines familles auraient été confrontées à des problèmes de discrimination lors de leurs recherches d'un nouveau logement et après avoir trouvé une maison à louer n'auraient pas pu le faire parce que les allocations que devait leur verser la municipalité n'avaient pas été versées à temps.

« Le gouvernement grec doit protéger les athlètes, les officiels, les journalistes et les spectateurs. Il est responsable de la sécurité de ses citoyens et de ses invités. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment des droits humains, en particulier de ceux des groupes vulnérables », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International s'inquiète du fait que, sous prétexte de renforcer la sécurité, des fonctionnaires de l'État violent en toute

impunité les droits humains fondamentaux et encouragent une discrimination fondée sur des critères de race. L'organisation est préoccupée par :

- le manque de transparence dans la façon dont la sécurité est organisée, en particulier en ce qui concerne les mécanismes de contrôle et de responsabilisation ;
- le fait que les musulmans soient désignés de manière discriminatoire au nom de la sécurité ;
- la violation des droits des immigrants, demandeurs d'asile et réfugiés ;
- la violation des droits fondamentaux de groupes de personnes socialement marginalisées ;
- l'impunité accordée aux responsables de la sécurité et aux représentants de l'État ;
- la nouvelle législation sur le « terrorisme » qui ne garantit pas la pleine équité des procès et ne définit pas clairement ce que sont les « actes terroristes ».

En 2001, lors d'une affaire portée devant la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg par un demandeur d'asile en attente d'expulsion détenu en Grèce, la Cour a fait observer que les conditions de détention dans ce pays pouvaient dans certains cas être apparentées à des traitements inhumains et dégradants.

Amnesty International s'inquiète des conditions de détention en Grèce. En juillet 2004, Amnesty International a fait part au gouvernement grec de ses préoccupations concernant les conditions de détention dans les quartiers de haute sécurité de la prison de Korydallos. Selon certaines informations, les conditions de détention y seraient telles qu'elles s'apparenteraient à un traitement inhumain et dégradant, notamment du fait du manque d'hygiène des cellules, de l'absence de tout accès à des activités de groupe, sportives ou de plein air et du manque de prise en charge rapide au niveau médical.

La Convention européenne des droits de l'homme, à laquelle la Grèce est État partie, stipule que toute personne privée de sa liberté par arrestation ou détention a le droit d'introduire un recours devant un tribunal afin qu'il statue à bref délai sur la légalité de sa détention et ordonne sa libération si la détention est illégale. La Convention stipule également que nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

« Des Jeux olympiques qui se dérouleraient sur fond de mesures de sécurité violant les droits humains seraient l'antithèse de l'objectif premier de ces Jeux qui est d'encourager la compétition pacifique, la poursuite de l'excellence et un sentiment commun d'humanité », a déclaré Amnesty International.

Alors que les Jeux olympiques retrouvent la ville qui les a vus naître et leur pays d'origine, Amnesty International en appelle au gouvernement grec pour qu'il donne des garanties concrètes prouvant que les droits fondamentaux de tous seront pleinement respectés en Grèce et que toutes les mesures risquant de remettre en cause les droits humains seront rapidement modifiées ou annulées.

Complément d'information

Les Jeux olympiques d'Athènes, les premiers Jeux d'été à se dérouler depuis l'attaque du 11 septembre 2001 contre les États-Unis, débiteront le 13 août, entourés de mesures de sécurité sans précédent. Le gouvernement grec a dépensé plus d'un milliard de dollars américains et déployé des dizaines de milliers de soldats et officiers pour assurer la sécurité des Jeux. Un certain nombre d'autres pays ont envoyé leurs propres experts en matière de sécurité à Athènes. Les contrôles aux frontières ont été renforcés et la surveillance maritime et aérienne accrue.

Les responsables grecs ont annoncé qu'un camp militaire désaffecté d'Athènes était en train d'être transformé en centre de détention pour les étrangers qui enfreindraient les lois grecques. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>